



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ZEP

Question orale n° 762

Texte de la question

M. Henri Cuq appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des établissements scolaires des Mureaux classés en zone d'éducation prioritaire. En effet, ces derniers mois, se sont succédé grèves et manifestations qui ont réuni personnels, parents et élèves. Issus de différents établissements, tous constatent le manque de moyens pour faire face à leurs missions, et cela alors que se sont multipliés les actes de violence.

Texte de la réponse

Mme la présidente. M. Henri Cuq a présenté une question, n° 762, ainsi rédigée:

«M. Henri Cuq appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des établissements scolaires des Mureaux classés en zone d'éducation prioritaire. En effet, ces derniers mois se sont succédé grèves et manifestations qui ont réuni personnels, parents et élèves. Issus de différents établissements, tous constatent le manque de moyens pour faire face à leurs missions, et cela alors que se sont multipliés les actes de violence.»

La parole est à M. Henri Cuq, pour exposer sa question.

M. Henri Cuq. Madame la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire, le 22 mars dernier près de trois cents enseignants, parents et élèves ont défilé dans les rues des Mureaux afin de réclamer des moyens supplémentaires pour la trentaine d'établissements qui seront classés en ZEP à la rentrée prochaine. Au cours des derniers mois, vous le savez, plusieurs établissements des Mureaux ont déjà fait l'objet de grèves répétées de la part des personnels, et d'occupations de locaux par des parents d'élèves.

L'annonce des conditions de travail de la rentrée prochaine a suscité un regain de colère de la part des enseignants et des parents. A titre d'exemple, je citerai le cas du collège Paul-Verlaine. Son classement en ZEP à la rentrée 1999, loin d'apporter des moyens supplémentaires, ne fait qu'entériner une situation déjà déficitaire. En effet, la simple mise en conformité avec les textes en vigueur - dédoublement des classes, soutien scolaire - ne nécessiterait pas moins de 167 heures d'enseignement supplémentaires. J'ajoute que la création d'un poste de surveillant, un passage à plein temps pour l'assistante sociale et le rattachement d'un psychologue scolaire semblent

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QOSD762>

également s'imposer.

Face à l'absence de réponse concrète de la part du rectorat ou de l'inspection académique, parents et enseignants se sont donc tournés vers vous afin d'être entendus. En vain, semble-t-il. Une nouvelle manifestation est donc envisagée, le 12 mai prochain, à Paris.

Mais, au-delà du collège Paul-Verlaine, je souhaite, madame la ministre, attirer votre attention sur une situation qui devient, je pèse mes mots, alarmante. Du reste, vous la connaissez puisque vous êtes vous-même venue aux Mureaux à l'occasion des graves incidents qui se sont produits au collège Jules-Verne. C'est un véritable cri d'angoisse que lancent professeurs, parents et élèves des établissements des Mureaux. Madame la ministre, je sais que vous êtes sensible à ces problèmes. Il est urgent de prendre des mesures d'exception afin d'endiguer une violence qui devient malheureusement endémique. Me faisant l'interprète des parents, des professeurs, des élèves, je vous demande donc quels moyens exceptionnels vous entendez accorder à ces établissements pour la rentrée prochaine.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire. Mme Ségolène Royal, ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire. Monsieur le député, je suis d'accord sur votre constat: les difficultés sont grandes dans les collèges des Mureaux. C'est d'ailleurs ce qui m'a conduite, vous venez de le rappeler, à me rendre le 22 janvier 1999 au collège Jules-Verne. J'y ai trouvé - et je sais que c'est également le cas des deux autres collèges que vous avez cités - une équipe pédagogique extrêmement soudée, compétente et dotée d'une expérience professionnelle exceptionnelle; j'ai vraiment été impressionnée.

Au cours de la réunion que j'ai organisée avec le commissaire de police et l'ensemble des différents partenaires, l'équipe enseignante a montré qu'elle faisait face. Elle a mis aussi en évidence les réussites scolaires des élèves des Mureaux qui sont trop souvent occultées par des faits divers de violence. Je vous rejoins donc lorsque vous dites que nous devons continuer à rassembler nos énergies pour faire en sorte qu'aux Mureaux l'actualité mette également l'accent sur les aspects positifs.

A la suite du classement en zone d'éducation prioritaire des deux collèges Jean-Vilar et Paul-Verlaine, qui, désormais, pourront travailler en réseau d'éducation prioritaire avec les écoles primaires, je me suis engagée à revenir sur place pour signer un contrat de réussite visant à couronner le travail, souvent obscur, de ces équipes pédagogiques qui se battent tous les jours et depuis des années, sur le front de la réussite scolaire et de la maîtrise des comportements d'incivilité, voire de violence et d'extrême violence.

Je considère, quant à moi, que nous avons d'ores et déjà donné un certain nombre de moyens, même si l'on peut toujours penser que c'est insuffisant. J'ai été particulièrement attentive à ce secteur. J'ai d'abord veillé à ce que les équipes de direction soient au complet, ce qui n'était pas le cas. Une équipe de direction est constituée, je le rappelle, d'un principal, d'un adjoint, de deux conseillers principaux d'éducation, d'une documentaliste. J'ai fait en sorte aussi que les attributions de postes d'infirmière, d'assistante sociale et de médecin soient complétées pour les trois collèges. Leur fonctionnement fera l'objet d'une vigilance particulière de ma part.

Je tiens à souligner que les effectifs de ces trois établissements vont sensiblement baisser, ce qui représentera également un élément de respiration. Il n'était pas question en effet que les moyens supplémentaires soient accompagnés d'une hausse du nombre d'élèves. Ainsi, à Jules-Verne, nous allons passer de 802 à 715 élèves, ce qui aura une incidence non négligeable au niveau des classes. Jean-Vilar comptera une centaine d'élèves en moins, 690 élèves contre 788 aujourd'hui. A Paul-Verlaine, la baisse des effectifs sera de trente environ, mais ce collège ne dépassera pas 840 élèves. Il nous faudra être particulièrement vigilants à l'évolution du travail des équipes pédagogiques de cet établissement qui sera le plus lourd en termes d'effectifs.

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QOSD762>

Je voulais souligner aussi, même si vous ne l'avez pas évoqué, que la situation des écoles maternelles et élémentaires a été prise en compte puisque nous avons attribué trente-sept emplois - c'est considérable - à ce secteur scolaire. Nous avons pu abaisser le seuil qui permet aux directeurs d'école de bénéficier de décharges pour s'occuper du partenariat, notamment des relations avec les parents. Nous avons développé les structures d'intégration et d'accueil des enfants non francophones puisque douze postes d'enseignants ont été affectés à ce travail particulier. Enfin, j'ai attribué six postes supplémentaires pour assurer le travail de coordination et d'animation du réseau qui est essentiel notamment pour veiller à l'articulation entre le premier degré et le collège.

Bref, le réseau d'éducation prioritaire que j'ai conforté a maintenant les moyens de travailler. Je sais que la tâche est difficile et que les moyens ne font pas tout. Mais nous faisons aussi en sorte que le pilotage de proximité soit assuré afin de donner envie aux équipes pédagogiques d'aller de l'avant, d'utiliser au mieux les moyens supplémentaires qui leur sont donnés et de mettre en place une sorte de solidarité sur le territoire permettant de faire face à un certain nombre de problèmes.

J'ajoute, pour terminer, que le partenariat avec les collectivités locales est important. Je souhaite que celles-ci s'engagent davantage, que les contrats locaux de sécurité soient signés sans tarder - le préfet est mobilisé sur cet objectif - et qu'enfin tout le travail de responsabilisation des parents, auxquels il appartient aussi de faire respecter une certaine discipline, soit assuré par les associations des quartiers, dont c'est la tâche. Nous devons mettre en place un système de co-éducation dans lequel chacun assume ses responsabilités pour faire face aux comportements au quotidien dans les classes.

M. le président. La parole est à M. Henri Cuq.

M. Henri Cuq. Madame la ministre, j'ai été sensible à la précision de votre réponse que je prends comme un message d'espoir. Si les moyens ne font pas tout, ils contribuent cependant grandement à faciliter l'action des enseignants, qui est extrêmement difficile dans ces secteurs. Vous avez montré que vous étiez au courant de la situation et désireuse de suivre ce qui se passe aux Mureaux. De mon côté, je serai attentif à l'évolution des dispositions qui ont été évoquées ce matin.

Données clés

- Auteur : [M. Henri Cuq](#)
- Circonscription : Yvelines (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République
- Type de question : Question orale
- Numéro de la question : 762
- Rubrique : Enseignement
- Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
- Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clée(s)

- Question publiée le : 26 avril 1999, page 2414
- Réponse publiée le : 28 avril 1999, page 3596
- La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 avril 1999